



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2025

OBJET : DÉCISIONS D'APPLICATION BUDGÉTAIRE – SUBVENTION C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-cinq et le trois Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

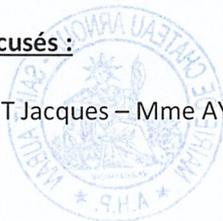
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte (Absente à partir
du point 6) – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine –
Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre –
M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl –
Mme PIOZIN Patricia.

Ont donné procuration :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique (à partir du point N° 6)
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

M. DALCANT Jacques – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa.



Mme FALAIX Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 03 Avril 2025.
Délibération N° DM_20250403N031

OBJET : DÉCISIONS D'APPLICATION BUDGÉTAIRE – SUBVENTION C.C.A.S.

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, propose à l'Assemblée, l'attribution de la subvention de fonctionnement dont les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025 :

- ✓ Au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour un montant 1.150.000 €.

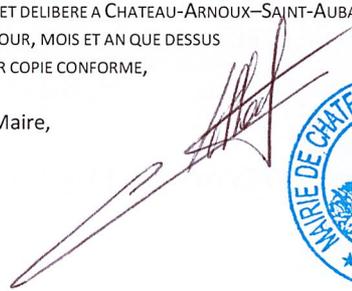
Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, l'attribution de cette subvention.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE (PAR 6 VOIX "CONTRE" ET 19 VOIX "POUR")** :

➤ **APPROUVE** l'attribution de la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour un montant de 1.150.000 €. versée mensuellement selon le détail ci-dessous :

- De Janvier à Avril : 125.000 €.
- De Mai à Octobre : 100.000 €.
- Novembre : 50.000 €.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--